Paris, le 4 novembre 2026

Dossier suivi par : Denis ROTH-FICHET
Secrétaire général de la CIIVISE
Mél : sec-ciivise@sg.social.gouv.fr

À Madame Yaël BRAUN-PIVET
Présidente de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

OBJET : Dénonciation d'attaques inacceptables contre la CIIVISE et d'atteintes graves à la dignité des victimes d'inceste et de violences sexuelles faites aux enfants

LETTRE OUVERTE À LA PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Madame la Présidente,

C'est avec une profonde gravité et le sens des responsabilités qui incombent à la direction d'une commission indépendante que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Le 29 octobre dernier, lors des débats en séance publique consacrés à l'examen de la **Proposition de loi n° 3168 visant à créer un parcours de soins intégralement pris en charge par la Sécurité sociale pour toutes les victimes de violences sexuelles** (présentée et rapportée par Mme la Députée Gabrielle Cathala), un incident d'une gravité inédite a émaillé les échanges de la représentation nationale.

Alors que la rapporteure venait de citer les travaux et recommandations de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants

(CIIVISE) pour étayer la nécessité d'un parcours de soins du psychotraumatisme sans reste à charge, le député M. Julien ODOUL l'a publiquement interpellée en lançant : ***« C'est quoi la Ciivise ? Le service sanitaire du Hamas ? »***.

De tels propos sont tout bonnement inadmissibles. Ils franchissent l'ensemble des limites de la décence, de la déontologie parlementaire et du respect républicain dû aux institutions créées par l'État pour protéger la jeunesse de notre pays. Assimiler une commission nationale dédiée à la protection de l'enfance victime de crimes sexuels à la branche sanitaire d'une organisation terroriste constitue un amalgames grotesque, diffamatoire et indigne de l'enceinte du Palais Bourbon.

Au-delà de l'outrage porté à notre Commission, ces déclarations représentent une **atteinte directe et intolérable à la dignité des victimes de violences sexuelles faites aux enfants**.

Depuis sa création, la CIIVISE a recueilli avec une rigueur absolue la parole de près de 30 000 victimes et témoins. Chaque année en France, plus de 160 000 enfants subissent des violences sexuelles ou incestueuses, et plus de 5,4 millions d'adultes vivent dans notre pays avec les séquelles neurobiologiques et psychologiques détruisant leur existence.

Traiter par le mépris, la raillerie ou l'insulte ignominieuse la commission qui porte leur voix, c'est replonger ces victimes et leurs familles dans la nuit du déni et du soupçon qu'elles combattent courageusement. C'est piétiner la mémoire des souffrances endurées pendant l'enfance et banaliser la gravité des crimes pédocriminels au profit d'une provocation politicienne stérile.

Il apparaît donc salutaire de rappeler fermement ce qu'est la CIIVISE et ce que sont ses missions de service public :

- **Mission de recueil et d'écoute :** Offrir un espace sécurisé, confidentiel et méthodique pour recueillir le témoignage des victimes d'inceste et de violences sexuelles subies pendant leur minorité, afin de briser la loi du silence. (cette mission est aujourd'hui assurée par le Collectif féministe contre le viol (CFCV) pour le volet écoute des victimes)
- **Mission d'expertise et de santé publique :** Mesurer scientifiquement l'ampleur du fléau, évaluer le coût socio-économique du déni (chiffré à 9,7 milliards d'euros par an) et modéliser un parcours de soins spécialisés du psychotraumatisme (EMDR, TCC) garantissant une prise en charge à 100 % sans reste à charge.
- **Mission de proposition législative et institutionnelle :** Élaborer des préconisations concrètes pour rénover la chaîne judiciaire et administrative : suppression du filtre du 'discernement', création du Juge unique de la famille, instauration de l'Ordonnance de Sûreté de l'Enfant (OSE) et déploiement des unités pédiatriques spécialisées (UAPED).

- **Mission de formation et de prévention :** Éclairer l'ensemble des acteurs publics — magistrats, forces de l'ordre, soignants, enseignants — par la diffusion de doctrines d'enquête validées (protocole NICHD) et de repérage précoce.

La CIIVISE est une instance scientifique, éthique et morale pleinement indépendante.

Sa composition réunit des experts reconnus issus de sensibilités professionnelles et citoyennes extrêmement variées : magistrats, pédiatres, pédopsychiatres, hauts fonctionnaires, policiers, gendarmes, avocats, universitaires, chercheurs, travailleurs sociaux, représentants d'associations de protection de l'enfance et personnalités qualifiées, etc.,

Elle a toujours entretenu une approche strictement transpartisane, travaillant en concertation constante avec l'ensemble des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat, sans distinction de bord politique. La cause de la protection des enfants contre la violence sexuelle transcende les clivages partisans : elle relève du devoir sacré de la République envers ses membres les plus vulnérables.

Madame la Présidente, la qualité et la tenue des débats parlementaires engagent la responsabilité et le prestige de la représentation nationale. Lorsque des invectives abjectes sont proférées pour salir une instance publique et outrager la mémoire des victimes, c'est l'honneur de la République qui est affecté. Je sollicite donc solennellement votre vigilance afin que de tels débordements fassent l'objet des rappels à l'ordre déontologiques qui s'imposent, et que l'Assemblée nationale demeure le sanctuaire du respect de la dignité humaine.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma très haute considération.

Signé :

Pour la CIIVISE,
Mme Maryse LE MEN-RÉGNIER
Magistrate
Directrice de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (CIIVISE)

Copie à :

- Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la Justice
- Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale
- Madame la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
- Madame la Présidente de la Délégation aux droits des enfants
- Mesdames et Messieurs les Présidents de groupe de l'Assemblée nationale